

INTERNATIONAL : «La politique des petits pas paie au Conseil des droits de l'homme»

Date de parution: Lundi 11 juin 2007

Auteur: Stéphane Bussard

ONU. Initiateur de l'idée de créer un nouvel organe onusien pour remplacer la Commission, le juriste Walter Kaelin fait le point au moment où le Conseil entame une cinquième session cruciale.

Le Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU entame aujourd'hui sa session la plus importante depuis sa création en 2006. D'ici au 18 juin, il doit décider de ses mécanismes de protection des droits de l'homme. Initiateur du projet de CDH et actuel représentant du secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme, le juriste et professeur Walter Kaelin fait le point.

Le Temps: Le Conseil entame sa 5e session. A l'origine, c'est vous qui avez avancé l'idée de créer un tel organe. Comment vous est venu ce projet?

Walter Kaelin: J'ai fait part de cette idée dans le rapport que j'ai rédigé pour le Département fédéral des affaires étrangères. J'explorais les pistes pour réformer l'ex-Commission des droits de l'homme et me suis rendu compte qu'avec le principe du consensus il était impossible de la réformer. La situation était totalement bloquée.

- L'ex-Commission des droits de l'homme était-elle si inefficace?
- Elle était minée par une trop grande sélectivité. Cette sélectivité a surtout permis d'épargner plusieurs Etats de toute critique. En outre, en ne se réunissant qu'une fois par an, la Commission ne pouvait pas aborder franchement certains sujets. Elle ne faisait que se répéter chaque année. On a par ailleurs beaucoup critiqué la politisation de la Commission. Mais il ne faut pas se faire d'illusion avec le Conseil: celui-ci restera un organe politique puisque ce sont les Etats qui y sont représentés.
- Comment évaluez-vous la première année du CDH?
- J'ai un sentiment partagé. L'Assemblée générale de l'ONU, qui a créé le Conseil, n'a pas fini le travail à New York. Incapable de trouver un consensus, elle a laissé un an au Conseil pour qu'il trouve sa charpente institutionnelle. Mais si le consensus n'a pas été possible à New York, on peut imaginer qu'à Genève, avec les mêmes gouvernements, il est difficile à atteindre. Les difficultés que le Conseil connaît étaient donc prévisibles. Le désaccord actuel sur les institutions dont doit se doter le Conseil est toutefois problématique. Il affecte le travail quotidien de l'institution pour répondre aux crises liées aux droits humains dans le monde. Il a en outre durci les positions des Etats. On s'est focalisé de façon déséquilibrée sur la grave situation du Moyen-Orient. Mais on a occulté toutes les autres à l'exception du Darfour.
- La logique régionale a à nouveau pris le Conseil en otage.
- A cet égard, il y a continuité avec l'ex-Commission. Au Conseil, les Etats se sont à nouveau organisés en groupes régionaux. Cela a réduit sensiblement l'espace pour de véritables négociations et solutions. C'est la grande faiblesse de ce nouveau Conseil.
- Certains Etats s'évertuent à réduire à sa plus simple expression l'expertise indépendante pour évaluer les violations des droits de l'homme.
- La menace est sérieuse, et pour nous, mandataires, certains propos sont inacceptables. Les experts mandatés par le Conseil doivent agir de façon responsable et ne peuvent pas faire n'importe quoi. Mais si le code de conduite (ndlr: souhaité par des Etats africains) en discussion est adopté et pose des limites excessives à un travail professionnel, ce serait grave. On affaiblirait ainsi un système de protection qui fonctionne bien. Maintenir l'indépendance des experts est un vrai défi.
- Voyez-vous des points positifs dans le nouveau Conseil?
- Bien entendu, mais ils sont moins visibles. En tant que représentant du secrétaire général

de l'ONU pour les droits de l'homme et les personnes déplacées, j'ai pu constater une vraie amélioration par rapport à l'ex-Commission. Avant, on travaillait un an sur une situation et présentait un rapport à la Commission. Celle-ci en prenait connaissance pendant quinze minutes. Ce n'était pas sérieux. Au Conseil, non seulement on écoute les experts, mais on discute des rapports.

– C'est la seule amélioration?

– Non. Il y en a d'autres. Prenez le Darfour. Il y a eu une session spéciale qui lui a été consacrée, une mission spéciale a été constituée. Celle-ci n'a pas pu accéder au Darfour, mais Africains et Européens se sont entendus pour créer un groupe de sept experts dont je fais partie et qui a pour mission de trouver avec le gouvernement soudanais des voies pour mettre en œuvre les recommandations existantes à propos de cette crise. En se réunissant à plusieurs reprises, le Conseil permet l'émergence d'un vrai processus de suivi. Une chose inimaginable du temps de l'ex-Commission. On le voit, la politique des petits pas permet de vraies innovations susceptibles de faire avancer la cause des droits de l'homme. Je suis optimiste. Une fois les méthodes de travail et les questions institutionnelles réglées, le Conseil fonctionnera mieux.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch